



Communiqué de presse

Mende, le 11 février 2015



Programme d'Investissements d'Avenir Financement de l'Économie sociale et solidaire

Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Carole DELGA, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, Louis SCHWEITZER, Commissaire général à l'Investissement, et Pierre-René LEMAS, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, ont lancé le 28 janvier 2015 l'appel à projets thématique dans le cadre de l'action «Financement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)» du Programme d'Investissements d'Avenir.

Tourisme social, transition énergétique et écologique, revitalisation des territoires ruraux et économie du partage sont les domaines ciblés. Ce nouvel appel à projets s'adresse aux acteurs de l'ESS, en priorisant l'action économique sur les bassins de vie (revitalisation des territoires ruraux).

Les thématiques retenues ont été choisies pour leur capacité à contribuer au développement territorial, notamment rural, tant en matière d'emplois, de lien social que d'efficacité énergétique.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15/06/2015 à 12 heures sur le site <http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/>.

Par ailleurs, les modalités d'intervention du PIA ont été adaptées au dimensionnement des acteurs : le tourisme social mis à part, le ticket d'entrée est ainsi réduit à 150 000 € pour la transition écologique et énergétique, pour la revitalisation des territoires ruraux ainsi que pour l'économie du partage. Ainsi, s'appuyant sur la vitalité du secteur de l'ESS, cet appel à projets visera à renforcer l'implication des acteurs locaux dans les domaines suivants :

- **Tourisme social** : couvrant toute la gamme des destinations touristiques classiques, le tourisme social est spécifique car il participe activement à la politique d'aménagement du territoire dans la satisfaction d'une utilité sociale (les vacances pour tous).

Le présent appel à projets cible les projets qui contribueront au développement harmonieux du tourisme social. Les projets devront justifier d'un montant minimum d'intervention de 500 000 €, soit un plan de financement d'1 M€ minimum.

- **Transition énergétique et écologique** : le présent appel à projets cible les projets qui contribueront à améliorer l'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs de l'économie, notamment dans l'industrie et la production d'énergie, l'agriculture, les activités tertiaires et les transports.

Les projets devront justifier d'un montant minimum d'intervention de 150 000 €, soit un plan de financement de 300 000 € minimum.

- **Revitalisation des territoires ruraux** : Les projets devront être classés en Zone de Revitalisation Rurale. Ces territoires rencontrent aujourd'hui des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique. Les dispositions législatives correspondantes aux ZRR sont inscrites dans la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Les projets devront ainsi répondre à des enjeux de développement, notamment en matière d'emploi, de modernisation, de mobilité et d'agriculture. Les projets devront justifier d'un montant minimum d'intervention de 150 000 €, soit un plan de financement de 300 000 € minimum.

- **Économie du partage** : vise à promouvoir les projets fondés sur des modèles économiques respectueux de l'environnement et économes en ressources, associer les pratiques de l'économie collaborative. Les projets devront justifier d'un montant minimum d'intervention de 150 000 €, soit un plan de financement de 300 000 € minimum.

Pour en savoir plus : www.caissedesdepots.fr/activite/investissements-davenir et <http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>. Contact régional CDC 04.67.06.41.18 et dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr